



Municipalité de  
**PIEDMONT**

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE**

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné :

Qu'une demande d'autorisation de démolition a été faite en conformité avec le Règlement 890-23 sur la démolition d'immeubles et ce pour l'immeuble suivant :

Un bâtiment principal portant le numéro d'immeuble 141, chemin du Pont et le numéro de lot 2 312 981 du cadastre de Québec.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître, par écrit, son opposition motivée au service de l'urbanisme et de l'environnement de la municipalité par courriel à l'adresse [croy@piedmont.ca](mailto:croy@piedmont.ca) ou par la poste au 670, rue Principale, Piedmont, J0R 1K0.

Que le comité de démolition statuera sur la demande d'autorisation de démolition le 24 Septembre 2025 à 18h30 à l'hôtel de ville.

Donné à Piedmont, le 10 septembre 2025.

Cathy Durocher  
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim